

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)  
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 5 avril 2012  
Heure..... 13 h  
Lieu..... SALON DU PERSONNEL (C-1145)

PRÉSENCES — 133 personnes ont signé la feuille des présences.  
OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 13 h 15.

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTIE DE L'ASSEMBLÉE**

Nicola Grenon propose *Jean Karam*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Recommandation 46**

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mars 2012
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
6. Tournée pré-congrès de la FNEEQ
7. Négociations avec la partie patronale
  - 7.1 État des lieux
  - 7.2 Règles de répartition des ressources enseignantes
  - 7.3 Arrangement local sur la CÉ
  - 7.4 Conseil d'administration
8. Assurances collectives
9. Processus d'engagement
10. Grève étudiante
11. Avis de motion - Modifications aux Règlements du SPECA
12. Varia

Proposée par Nicola Grenon  
Appuyée par Robert St-Amour  
**Adoptée à l'unanimité**

Un amendement est proposé : Philippe de Grosbois propose d'inverser les points 5 et 6 de l'ordre du jour. Les proposeurs acceptent d'intégrer l'amendement à leur proposition.

L'ordre du jour adopté est donc le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mars 2012
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Tournée pré-congrès de la FNEEQ
6. Informations
7. Négociations avec la partie patronale
  - 7.1 État des lieux
  - 7.2 Règles de répartition des ressources enseignantes

- 7.3 Arrangement local sur la CÉ
- 7.4 Conseil d'administration
- 8. Assurances collectives
- 9. Processus d'engagement
- 10. Grève étudiante
- 11. Avis de motion - Modifications aux Règlements du SPECA
- 12. Varia

### 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2012**

#### **Recommandation 47**

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du 15 mars 2012 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Véronique Rodriguez  
Appuyée par Chantal Deslauriers  
**Adoptée à l'unanimité**

### 4. **ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

#### **Recommandation 48**

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte le nouveau membre ayant adhéré au SPECA depuis le 15 mars 2012 et dont le nom suit : **Caroline Leduc** (Biologie).

Proposée par Nicola Grenon  
Appuyée par Éric Athlan  
**Adoptée à l'unanimité**

### 5. **TOURNÉE PRÉ-CONGRÈS DE LA FNEEQ**

Micheline Thibodeau, vice-présidente de la FNEEQ, nous présente le Congrès de la FNEEQ à venir. Par la suite, les enseignants interviennent pour faire savoir leurs préoccupations et leurs attentes à l'égard, entre autres, des prochaines négociations et de la mobilisation syndicale.

### 6. **INFORMATIONS**

#### **6.1 Calendrier scolaire**

Philippe de Grosbois présente brièvement la situation en ce qui a trait aux réaménagements futurs du calendrier scolaire.

#### **6.2 Tâche**

Josée Déziel annonce qu'il y a un projet de tâches qui est sur la table en ce moment. Les rencontres des coordonnateurs avec les Ressources humaines sont en train de s'organiser. La partie syndicale a été invitée à ces rencontres et pourra fournir des explications. Un exemple de formulaire de consentement pour dépassement de CI sera envoyé aux enseignants pour leur montrer comment cela fonctionnera.

#### **6.3 Priorité d'embauche**

Alain Long présente la liste des priorités d'engagement a été envoyée par le Collège l'an dernier. Cet envoi s'inscrit dans la perspective du « processus d'engagement » que le Collège aimerait mettre en place, et sur lequel nous reviendrons plus tard dans l'assemblée.

#### **6.4 École et société**

Philippe de Grosbois annonce qu'environ 170 enseignants ont répondu au questionnaire sur les étudiants avec des besoins particuliers. Une causerie aura lieu le 26 avril prochain. Micheline Thibodeau viendra présenter un état des lieux des démarches de la FNEEQ à ce sujet et nous fournira des pistes en vue de positions syndicales sur la question.

### 7. **NÉGOCIATIONS AVEC LA PARTIE PATRONALE**

#### **7.1 État des lieux**

Denise Poirier présente l'état des lieux en ce qui a trait aux négociations avec la partie patronale. Nos demandes ont été acceptées de façon générale. La partie patronale souhaite généralement étendre son droit de gréance, par exemple en amincissant l'arrangement local et en le remplaçant en partie par des ententes locales qui pourraient être résiliées en tout temps par l'une des deux parties. Mais la partie syndicale a réussi à obtenir une entente sur des règles de répartition des ressources, ainsi qu'un arrangement local sur la Commission des études qui garde toute sa force pour les enseignants.

### **7.2 Règles de répartition des ressources enseignantes**

Alain Long et Josée Déziel présentent le projet de lettre d'entente sur les règles de répartition des ressources enseignantes (document 2012-04-05-AS-5.2).

#### **Recommandation 49**

Que l'assemblée générale accepte le projet d'entente négocié entre l'exécutif du SPECA et le Collège sur les règles de répartition des ressources enseignantes, en application de la convention collective 2010-2015, tel qu'il apparaît dans le document 2012-04-05-AS-5.2.

Proposée par Éric Athlan  
Appuyée par Catherine Allen  
**Adoptée à l'unanimité**

### **7.3 Arrangement local sur la CÉ**

Denise Poirier présente le projet d'arrangement local (document 2012-04-05-AS-5.4).

#### **Recommandation 50**

Que l'assemblée générale accepte le projet d'arrangement local négocié entre l'exécutif du SPECA et le Collège sur la Commission des études, tel qu'il apparaît dans le document 2012-04-05-AS-5.4.

Proposée par David Schwinghammer  
Appuyée par André Vincent  
**Adoptée à l'unanimité**

### **7.4 Conseil d'administration**

Denise Poirier présente la lettre d'entente sur la participation des employés syndiqués au Conseil d'administration (document 2012-04-05-AS-5.3).

#### **Recommandation 51**

Que l'assemblée générale accepte le projet d'entente négocié entre le Collège et les exécutifs du SPECA, du SPPCA et du SPSCA sur la participation des membres des catégories d'employés syndiqués au Conseil d'administration, tel qu'il apparaît dans le document 2012-04-05-AS-5.3.

Proposée par Maria Baruffaldi  
Appuyée par André Vincent  
**Adoptée à l'unanimité**

#### **Recommandation 52**

Que l'exécutif du SPECA ne ratifie les trois ententes qu'après avoir obtenu du Collège des garanties suffisantes à l'égard des quelques éléments qui étaient couverts par la *Lettre d'entente sur la mise en œuvre de la convention collective 2006-2010* et qui ne sont couverts par aucune des ententes négociées à ce jour. Ces éléments sont nommément l'heure d'encadrement, la suppléance et les cours à la formation sur mesure.

Proposée par Chantal Deslauriers  
Appuyée par Alain Forget  
**Adoptée à l'unanimité**

Une motion de félicitations pour la signature de cette lettre d'entente est proposée par le président d'assemblée.

## **8. ASSURANCES COLLECTIVES**

Ugo Nugent présente la proposition de police d'assurance modulaire amenée par le Comité fédéral sur les assurances et régimes de retraite (CFARR).

**Recommandation 53**

Que le SPECA appuie la mise en place de la police modulaire proposée par le Comité fédéral sur les assurances et régimes de retraite (CFARR) en remplacement de la police actuelle d'assurance collective.

Que le SPECA autorise le CFARR et ses représentants à la Réunion des syndicats adhérents (RSA) de disposer de toute proposition additionnelle ou de tout amendement découlant de la présente consultation des syndicats adhérents.

Proposée par Sandra Snow  
Appuyée par Marc Drouin  
Le vote est demandé  
**Adoptée à la majorité**

**9. PROCESSUS D'ENGAGEMENT**

Alain Long présente l'idée « d'offre générale de services » et la proposition de processus d'engagement amenée par la partie patronale.

**Recommandation 54**

Que l'exécutif du SPECA soit mandaté pour négocier avec le Collège les modalités d'application d'un processus d'engagement des enseignants faisant en sorte que tous les postes et toutes les charges à pourvoir seront réputés être affichés, en contrepartie de quoi tous les enseignants ayant une priorité conventionnée seront réputés avoir soumis leur candidature dans les délais impartis.

Qu'en l'absence d'entente formelle, ce processus soit mis en application pour les engagements de la session d'automne 2012, sur la base des consensus établis entre l'exécutif et le Collège.

Que l'exécutif soumette à l'assemblée un projet d'entente avant la fin de l'année scolaire 2011-2012.

Proposée par Martin Bouchard  
Appuyée par Robert St-Amour  
Le vote est demandé  
**Adoptée à la majorité**

**10. GRÈVE ÉTUDIANTE**

**Recommandation 55**

Que le SPECA autorise ses représentants à négocier des aménagements particuliers au calendrier scolaire 2011-2012, suite à la fin de la grève étudiante;

Que, dans l'éventualité où les aménagements entraînent des changements au cadre horaire ou aux vacances d'été, les enseignants soient consultés par le biais d'une assemblée spéciale.

Proposée par Éric Athlan  
Appuyée par Chantal Carrière  
**Adoptée à l'unanimité**

**11. AVIS DE MOTION - MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DU SPECA**

**Recommandation 56**

Conformément aux dispositions de l'article 49 des Règlements du syndicat, avis de motion est donné afin de modifier comme ci-dessous les Règlements du SPECA. Cette proposition sera discutée lors de l'assemblée générale du 16 mai 2012.

Qu'un nouvel article soit intégré au Chapitre III des Règlements du SPECA :

*Article 44 - Le Comité de délégués syndicaux*

### *a) Composition*

Le Comité de délégués syndicaux est composé de membres en règle provenant de tous les départements du Collège, ainsi que des membres de l'exécutif. Un membre de l'exécutif ne peut pas être délégué de son département.

Chaque département élit, au plus tard lors de l'adoption de la répartition de la tâche annuelle, un délégué pour l'année suivante. Les départements comportant plus d'une coordination élisent un délégué par coordination, jusqu'à concurrence de deux délégués.

Tout membre en règle du SPECA peut assister aux rencontres du Comité de délégués syndicaux. Il peut intervenir si le Comité en convient.

### *b) Rencontres*

L'exécutif convoque un minimum d'une rencontre du Comité de délégués syndicaux par session.

La convocation est envoyée sur papier ou par courriel, au moins 3 jours ouvrables à l'avance. À moins de circonstances particulières, les documents pertinents sont distribués, sur papier ou par courriel, au moins 3 jours ouvrables à l'avance.

L'exécutif doit convoquer une rencontre du Comité de délégués syndicaux dans les 10 jours ouvrables si 5 délégués en font la demande.

Le quorum est de 50 % des postes comblés.

Dans l'éventualité où un délégué ne peut assister à une rencontre, chaque département désigne un substitut selon les moyens qui lui semblent convenables.

Le Comité de délégués syndicaux cherche à obtenir des consensus. Lorsqu'il est nécessaire de passer au vote, chaque délégué dispose d'un droit de vote. L'exécutif dispose également d'un droit de vote.

### *c) Fonctions*

Le délégué syndical...

- ...invite les enseignants de son département à devenir membres du syndicat;
- ...transmet l'information qui lui parvient de l'exécutif ou du Comité de délégués syndicaux à son département;
- ...mobilise les enseignants de son département sur les activités syndicales;
- sollicite l'avis des enseignants de son département sur les questions de l'heure, en informe l'exécutif et le Comité de délégués syndicaux, mais ne détient pas de mandats départementaux.

Le Comité de délégués syndicaux...

- ...assure la liaison et la communication entre les départements et l'exécutif;
- ...conseille l'exécutif sur l'assemblée à venir ou sur des dossiers spécifiques;
- ...assure un suivi sur les mandats soumis à l'exécutif par l'assemblée générale;
- ...remplit les mandats qui lui sont soumis par l'assemblée générale et fait rapport à celle-ci de ses activités;
- ...peut former des sous-comités de travail sur des questions spécifiques, s'il le considère nécessaire.

## **12. VARIA**

Aucun point discuté.

Nicola Grenon propose la levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 16 h 45.

Adopté le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire